

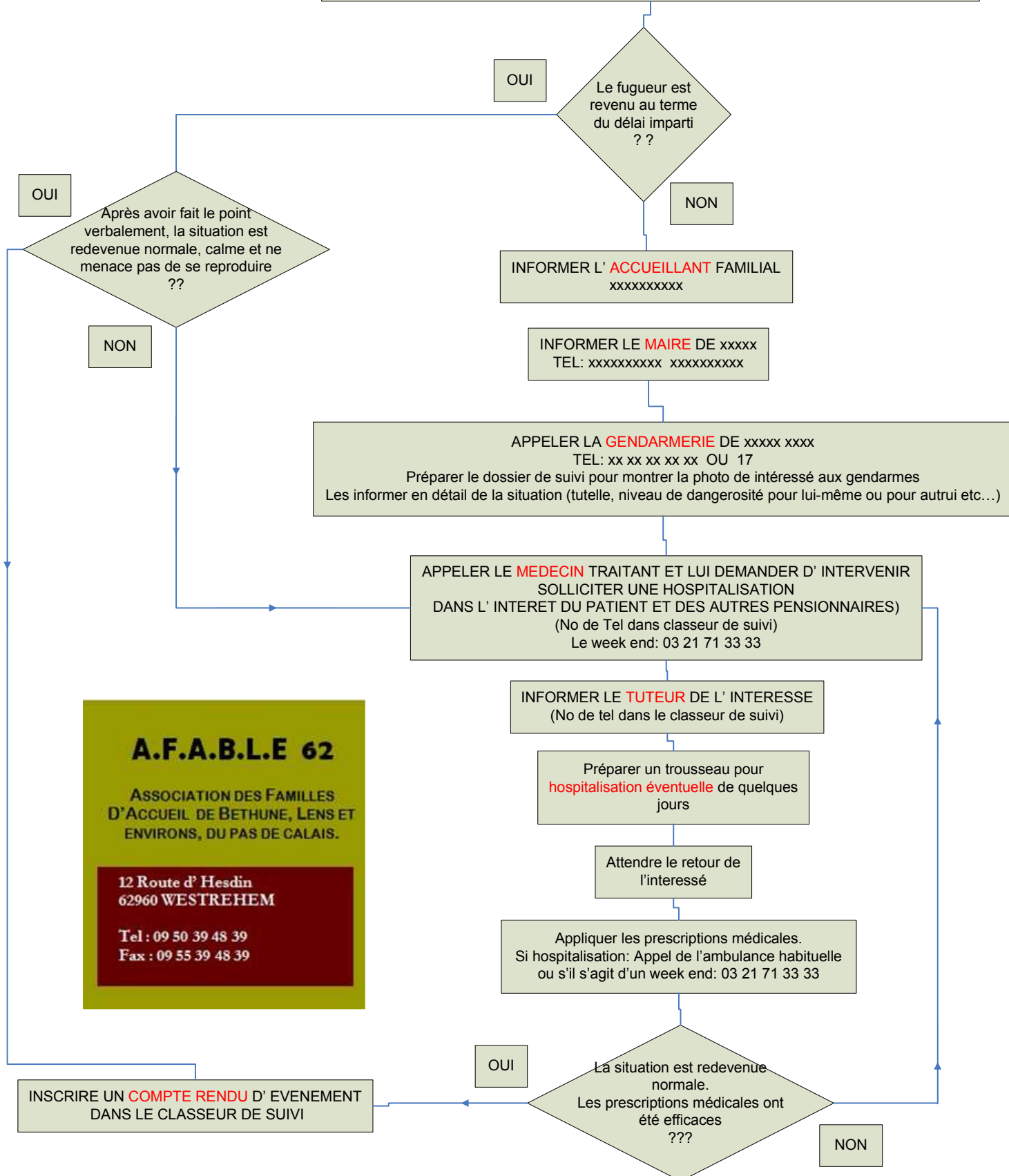
# Procédure à suivre impérativement en cas de fugue d'un pensionnaire

AVANT LA FUGUE

Eviter d'aggraver la situation lors d'une menace de fugue  
-Ne pas opposer de réaction violente ni menace, quelque soit l'état d'agitation  
-Ne pas exercer de contrainte physique pour empêcher la fugue.

APRES LA FUGUE

-Ne jamais quitter la maison pour tenter de retrouver le fugueur.  
-Rassurer les autres pensionnaires, ne pas les laisser intervenir dans la gestion de la situation.  
**(En aucun cas un pensionnaire ne doit être envoyé à la recherche du fugueur)**  
**-NOTER L' HEURE DE LA FUGUE**  
**-En fonction de votre évaluation du niveau de gravité de la situation, DETERMINER UN DELAI DE TEMPORISATION AVANT DE POURSUIVRE LA PROCEDURE**  
Ce délai peut varier de 15 à 60 minutes MAXIMUM.



**A.F.A.B.L.E 62**  
ASSOCIATION DES FAMILLES  
D'ACCUEIL DE BETHUNE, LENS ET  
ENVIRONS, DU PAS DE CALAIS.

12 Route d' Hesdin  
62960 WESTREHEM

Tel : 09 50 39 48 39  
Fax : 09 55 39 48 39